

Émission : 11-05-2020

Mise à jour : 11-12-2020

Directive ministérielle DGPPFC-026

Catégorie(s) :
✓ Intervenantes/intervenants
✓ Intervention dans le milieu
✓ Crise
✓ Services sociaux généraux
✓ Psychosocial

Mesures préventives dédiées aux intervenantes et intervenants du service d'intervention de crise dans le milieu 24/7

Remplace la directive
émise le 11 mai 2020
(non codifiée)

Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)



Destinataire : Tous les établissements publics du RSSS

- Direction des services sociaux généraux

Directive

Objet	Lignes directrices au réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) pour le service d'intervention de crise dans le milieu 24/7 relatives aux orientations ministérielles de l'Offre de services sociaux généraux. Ces orientations visent à soutenir les équipes et gestionnaires de façon à maintenir la couverture du service essentiel qu'est le service d'intervention de crise dans le milieu 24/7 tout en limitant le risque d'exposition du personnel ainsi que des personnes qui requièrent une intervention immédiate. Certaines de ces orientations peuvent vous soutenir dans la mise en place des mesures préventives pour les autres services de l'offre de services sociaux généraux.
Mesures à implanter	Des changements mineurs ont été apportés aux mesures émises en mai 2020. Ils sont surlignés en jaune dans la directive. Modifications mineures de la terminologie : <ul style="list-style-type: none">• Avant de réaliser un déplacement dans le milieu;• Lorsqu'un déplacement dans le milieu est requis;• Pour les interventions dans le milieu en présence d'une personne qui présente des symptômes, qui est à haut risque ou qui a contracté la COVID-19;• Autres précautions suggérées;• Références.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes : non applicable

Direction ou service ressource :	Direction des services sociaux généraux Marylaine Chaussé, directrice marylaine.chausse@msss.gouv.qc.ca
Documents annexés :	Mesures préventives dédiées aux intervenantes et intervenants du service d'intervention de crise dans le milieu 24/7

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

La sous-ministre adjointe,
Original signé par
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
Vincent Lehouillier pour
La sous-ministre
Dominique Savoie